

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
« PROGRAMME FRANCE TRAVEL TECH :  
PROMOTION 2023-2024 »  
2023

CAHIER DES CHARGES

Le dossier de candidature est à déposer au format numérique sur :

[demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

**AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2023 À 17h00**

## L'AMI se compose des éléments suivants :

- Le présent cahier des charges
- Présentation de **France Travel Tech** [Annexe 1]
- Modèle de lettre d'intention [Annexe 2]

## Sommaire

1. CONTEXTE ET ENJEUX .....	3
2. OBJECTIFS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT .....	3
3. CONTENU .....	3
4. QUI PEUT CANDIDATER ? .....	4
5. CRITÈRES DE SÉLECTION.....	5
6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET SUIVI DES EXPÉRIMENTATIONS.....	6
7. CALENDRIER.....	6
8. CONFIDENTIALITÉ.....	6
9. MODALITÉS DE RÉPONSE .....	7

## 1. CONTEXTE ET ENJEUX

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt [AMI] s'inscrit dans le cadre du « **Plan Destination France** », annoncé par le Premier Ministre le 20 novembre 2021.

Ce plan de reconquête et de transformation du tourisme a pour objectif de « *conforter la France comme première destination touristique mondiale* » en se donnant « *les moyens de relever les défis du secteur et en posant les fondations de la France touristique des dix prochaines années* ».

Un des objectifs de ce plan ambitieux est notamment d'accompagner la transition durable et numérique du secteur en favorisant le développement et le rayonnement de startups ou entreprises dont les solutions innovantes peuvent utilement contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des entreprises, des filières, et des destinations touristiques.

Par définition, la *travel tech* est l'application des technologies émergentes aux cas d'usages touristiques. Ces technologies émergentes sont répertoriées en partie 4 du présent appel à manifestation d'intérêt.

Le réseau **France Travel Tech**, initié et piloté par la Direction Générale des Entreprises [DGE], vise à faire émerger des champions français de la *travel tech* en soutenant la montée en puissance des technologies émergentes dans le tourisme et en fédérant les acteurs autour des enjeux de numérisation du secteur. Dans un contexte de compétition internationale particulièrement forte, le soutien à l'émergence de ces nouveaux acteurs permettra à la France de renforcer sa souveraineté technologique dans le domaine du tourisme et ainsi d'optimiser les retombées économiques, sociales, environnementales et les créations d'emplois qui en résulteront.

## 2. OBJECTIFS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Dans ce cadre, le **programme d'accompagnement France Travel Tech** a pour objectif d'accompagner annuellement une **dizaine d'entreprises** d'un point de vue administratif et également via des actions d'open innovation, de conseil et de valorisation, et en favorisant la mise en relation de ces entreprises sélectionnées porteuses de solutions numériques avec des potentiels acheteurs (grands groupes, territoires, Etat, fonds d'investissement, etc.).

Plus généralement, le programme d'accompagnement **France Travel Tech est un programme de *scaling*/mise à l'échelle**, visant à aider les entreprises accompagnées à se structurer et à gagner des parts de marché significatives sur le territoire national, mais également à entreprendre leur expansion à l'international.

Cet AMI vise à sélectionner les lauréats de la première promotion 2023-2024.

## 3. CONTENU

Le programme dédié aux entreprises, déployé sur un an (d'octobre 2023 à octobre 2024), sera composé de **3 types d'actions**, dont les lauréats pourront bénéficier :

- **Actions d'open innovation :**
  - **Participation à une ou deux communauté(s) d'intérêt :** mise en réseau de la promotion 2024 avec d'autres acteurs innovants afin de co-innover autour de sujets d'intérêt communs et

d'aboutir à des projets concrets éligibles dans le cadre du plan Destination France (par exemple : « Terrains d'expérimentation ») ou France 2030.

- **Organisation de challenges d'open innovation et de hackathon sur des bases de données (Datatourisme, transport.data.gouv...)**
- **Animation de sessions d'accompagnement de type *learning expedition*** permettant aux entreprises de la promotion d'explorer des cas d'usage préalablement déterminés et de développer leur solution technologique avec l'appui de grands groupes (ex. rencontres entre lauréats et un grand groupe du réseau une fois par mois).

**Le programme des accompagnements sera adapté aux besoins des lauréats exprimés lors de la session d'*on-boarding*.**

- **Actions de conseil (dont l'accompagnement administratif pour identifier les bons points d'entrée et de contacts) :**

- **Aide à la recherche de partenaires, de terrains d'expérimentation et de cas d'usage**, en collaboration avec Atout France (en faisant levier avec des actions comme l'AMI terrains d'expérimentation) et Business France (sur le terrain de l'international).
- **Adaptation réglementaire pour aider au déploiement de solutions innovantes**, en collaboration avec France Expérimentation et Business France.
- **Information et fléchage sur les guichets de financement de France 2030 et du plan Destination France via la DGE.**

- **Actions de valorisation :**

- **Organisation d'un évènement national pour le lancement officiel de France Travel Tech et l'annonce de la première promotion** : cet évènement se tiendra le 19 septembre 2023, en principe en présence de la Ministre chargée du tourisme Olivia Grégoire. Il sera organisé autour de 3 temps forts :
  - des **conférences** portant sur la numérisation du secteur touristique et sur des exemples de collaborations start-ups/grands groupes réussies ;
  - des **ateliers d'intelligence collective** animés par des pôles de compétitivité et/ou des structures d'accompagnement membres de France Tourisme Lab ;
  - un **espace d'une vingtaine de stands** à disposition des start-ups de la *travel tech*, et des institutionnels.
- **Organisation d'un Tourisme Tour** comportant plusieurs évènements (étapes du Tourisme Tour) en région pour permettre à la promotion 2024 de rencontrer des demandeurs (professionnels du tourisme voulant se numériser) au sein des territoires.
- **Participation à des salons internationaux avec Business France** (par exemple, le World Travel Market London et/ou le Web Summit Lisbonne).
- **Valorisation de la promotion 2024** sur les réseaux sociaux du MEFSIN et de la DGE et sur la page web créée dans le cadre de l'évènement national.

## 4. QUI PEUT CANDIDATER ?

Le programme d'accompagnement **France Travel Tech** s'adresse :

- aux start-ups ;

- aux TPE (Très Petites Entreprises) ;
- aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) ;
- aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) ;

développant une technologie dans le cadre d'une activité caractéristique du tourisme : **transport, hébergement, commerce, restauration, réservation de voyage, activités culturelles, récréatives, de loisirs, et tourisme d'affaires.**

A titre d'information, les entreprises recherchées couvriront le spectre suivant de technologies émergentes :

- Plateformes numériques ;
- IA/data/cloud/chatbot/robot ;
- Connectivité 5G ;
- IoT (*Internet des objets*) ;
- Métavers/VR/AR/Jumeaux numériques ;
- Blockchain/cryptographie ;
- Cybersécurité ;
- Nouvelles mobilités.

## 5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dossiers de candidature de plateformes seront appréciés au regard des critères suivants :

<p><b>1. Un niveau de maturité technologique avancé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Seules les start-ups ayant un TRL (Technologie Readiness Level) supérieur ou égal à 7 seront éligibles au programme d'accompagnement de <b>France Travel Tech</b>, ce qui implique que ces dernières aient créé un prototype de leur technologie et qu'elles l'aient testé en environnement opérationnel. Ce test leur aura notamment permis de comparer les résultats obtenus et les résultats théoriques, d'évaluer les problèmes éventuellement rencontrés, et de mettre en place des actions pour résoudre ces problèmes.</i></li> </ul>
<p><b>2. Un haut potentiel d'impact, à la fois économique, humain et environnemental</b></p>	<p><i>A titre indicatif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Impact humain : nombre d'utilisateurs de la solution, nombre de bénéficiaires, nombre d'emplois créés/générés par la solution.</i></li> <li>▪ <i>Impact économique : viabilité du modèle économique, chiffre d'affaires potentiel.</i></li> <li>▪ <i>Impact écologique/environnemental : optimisation dans la gestion des ressources (eau, gaz, électricité), des déchets/rejets et des flux.</i></li> <li>▪ <i>Potentiel de pérennité de la solution, tendance ou du service porté.</i></li> </ul>
<p><b>3. Un haut potentiel de croissance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Haut potentiel de croissance permettant de juger de la pérennité de la technologie déployée.</i></li> </ul>

Le programme **France Travel Tech** est compatible avec l'accompagnement par un pôle de compétitivité, un Lab, ou encore le programme ETIncelles. Toutefois, un accompagnement par la Mission French Tech n'est pas compatible avec le programme **France Travel Tech**.

L'appréciation de chacun des critères s'effectuera sur la base des éléments de réponse apportés dans le dossier de candidature.

## 6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET SUIVI DES EXPÉRIMENTATIONS

La procédure de sélection se déroulera en 3 phases principales :

- **Première étape – le recueil des candidatures et l'analyse préalable de l'éligibilité des entreprises candidates au regard des éléments susmentionnés.**
- **Deuxième étape – Une pré-sélection des dossiers de candidature par la Direction Générale des Entreprises (DGE).** Suite à cette phase, les entreprises retenues seront contactées pour audition. Le Comité de sélection se réserve la possibilité d'organiser ces auditions en présentiel.
- **Troisième étape – Une sélection à l'issue des auditions,** à partir de l'examen des dossiers de candidatures par un jury de sélection composé de personnalités qualifiées piloté par la DGE. Les représentants des différentes parties prenantes ne pourront être membres du jury de sélection.

## 7. CALENDRIER

**11 juillet 2023 → Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt**

**15 septembre 2023 → Date limite de dépôt des candidatures**

**2 et 3 octobre 2023 → Réunion du jury de sélection**

**11 octobre 2023 → Annonce officielle de la promotion 2024**

*Si des conditions spécifiques l'exigent, la date de limite de dépôt des dossiers de candidature sera prolongée et/ou une seconde phase de sélection pourra être envisagée par décision du jury de sélection.*

## 8. CONFIDENTIALITÉ

Les documents transmis dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués qu'à la DGE et au jury de sélection mis en place.

Le jury de sélection réunira acteurs publics et privés et sera constitué de représentants de grands comptes, de fonds d'investissement, de pôles de compétitivité, de labs ainsi que des représentants des services et opérateurs de l'Etat.

Toutes les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité. Toute opération de communication sera concertée avec les structures candidates, afin de vérifier notamment le caractère diffusable de certaines informations.

## 9. MODALITÉS DE RÉPONSE

Les entités intéressées sont invitées à déposer un dossier de candidature, en ligne, sur la plateforme Démarches Simplifiées qui devra être complet pour être examiné.

Les différentes pièces nécessaires sont listées ci-dessous :

- Le dossier de candidature avec tous les champs obligatoires complétés.
- La lettre d'intention signée par le représentant légal de l'entité qui porte le dossier de candidature et chacun des représentants (partenaires publics et / ou privés) qui sont associés à la plateforme candidate [Annexe 1].
- Description de la solution technologique [Annexe 2]. Cela peut être par exemple un n° de brevet, un article scientifique etc.

Ce dossier peut être complété par tout élément d'information jugé utile par le candidat à la compréhension du projet (dans la limite de 10 pages).

**Les candidats doivent valider leur candidature au plus tard le 15 septembre 2023 à 17h00 sur la plateforme Démarches Simplifiées accessible à l'adresse suivante :**  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-ami-france-travel-tech>

**La validation du dossier de candidature s'effectue en cliquant sur le bouton « Déposer le dossier », présent au bas à droite de la page Démarches Simplifiées, se présentant comme tel :**

**Déposer le dossier**

Pour toute interrogation relative à cet appel à manifestation d'intérêt, les candidats peuvent poser leurs questions par mail à : [ami-travel-tech@finances.gouv.fr](mailto:ami-travel-tech@finances.gouv.fr)

Un accompagnement sur la prise en main de Démarches Simplifiées pourra être assurée jusqu'au 15 septembre 2023, 17h, au plus tard.

Durant la période d'examen des projets, les candidats pourront être amenés à répondre aux demandes de précisions et / ou de pièces complémentaires formulées par la DGE.

---

Annexe 1 : Modèle de lettre d'intention

NOM Prénom

Fonctions

Entreprise (logo)

Direction générale des Entreprises

Comité de sélection de la promotion France Travel Tech

Objet : Lettre d'intention de participation au programme *France Travel Tech*

Je soussigné [NOM] [Prénom] représentant la société [NOM SOCIETE] en qualité de [FONCTION], me porte candidat à l'appel à manifestation d'intérêt *France Travel Tech*.

[DESCRIPTION DE LA PERTINENCE DE LA SOCIETE DANS LE DISPOSITIF]

Si je suis sélectionné pour participer à ce programme, je m'engage, à partir de septembre 2023 et pour une durée d'un an à :

- Participer sur l'année aux évènements France Travel Tech ;
- Participer à au moins une communauté d'intérêt ;
- Accepter la communication jointe de la DGE sur ces actions.

Signature